



Revision dossier caf

Par **Kikoos**, le **07/01/2021** à **17:54**

Bonjour,

Je voulais savoir si je pouvais saisir la caf ou le tribunal administratif car a l époque je travaillé à temps partiel (2004) j ai percu des sommes à tort lors d un controle de ressource en 2015 on m a réclamer des fiches de paies que j ai perdu lors d un incendie du coup la caf a jugé que c etais une fraude est à calculer comme si j avais travaillé à temps plein est condamner a versé les sommes indus jusqu a present je continue d rembourser dernièrement j ai reçu un courrier de ma caisse de retraite mentionant tout les salaires percue depuis mes début ma question est est ce que je peux saisir la caf ou le service adéquat pour une revision de mon dossier et si oui à que m adresser précisément en vous remerciant par avance pour une réponse apporter cordialement .

Par **Nadrib**, le **08/01/2021** à **14:42**

Bonjour

J'ai un contrôle de la CAF qui me dis que je fraude que je perçois des revenus lorsque je fais des transactions avec crédits à la consommation avec ma banque

Par **youris**, le **08/01/2021** à **16:57**

bonjour,

si voius percevez des allocations de la CAF, vous devez déclarer tout changement dans votre situation, en particulier vos revenus.

La CAF doit avoir des éléments pour déclarer que vous fraudez.

la CAF a accès à plusieurs fichiers ainsi qu'à vos comptes bancaires, en respectant certaines conditions.

quelle est votre qstion, puisque votre message n'en comporte pas ?

salutations